

ACTION URGENTE

YÉMEN. IL FAUT LIBÉRER UN JOURNALISTE DÉTENU ARBITRAIREMENT

Le journaliste Younis Abdelsalam est maintenu en manière arbitraire sans inculpation par les autorités houthies de facto depuis près d'un an. Il a été accusé à tort d'avoir communiqué avec des entités étrangères. À la suite de son arrestation, il a été soumis à des disparitions forcées pendant plusieurs semaines, puis maintenu en détention au secret pendant au moins trois mois. Amnesty International appelle les autorités houthies de facto à libérer Younis Abdelsalam sans délai. Dans l'attente de sa libération, elles doivent veiller à ce qu'il soit protégé contre la torture et toute autre forme de mauvais traitement, à ce qu'il puisse consulter un avocat et contacter sa famille, et à ce qu'il bénéficie de soins médicaux adéquats.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Porte-parole d'Ansarullah

Mohamed Abdelsalam

Courriel : mdabdalsalam@gmail.com

Twitter : @abdusalamsalah

Monsieur,

*Le journaliste **Younis Abdelsalam**, 28 ans, est maintenu en détention arbitraire par les autorités houthies de facto depuis le 4 août 2021 à Sanaa, au Yémen. Il a été placé pendant une nuit dans une cellule souterraine dans un centre de détention non officiel proche de l'aéroport international de Sanaa, avant d'être transféré dans un centre géré par les services houthis de sécurité et de renseignement à Sanaa. Younis Abdelsalam a été soumis à une disparition forcée pendant plusieurs semaines. Il a été placé à l'isolement pendant 80 jours et détenu au secret pendant au moins trois mois.*

À ce jour, il n'a toujours pas été inculpé et n'a jamais comparu devant un juge. Son avocat n'a pas été autorisé à lui rendre visite ni à s'entretenir avec lui depuis son arrestation. Selon son frère, Younis Abdelsalam a été arrêté pour s'être opposé de manière pacifique aux autorités. Accusé d'avoir communiqué avec des entités étrangères, il n'a pas été inculpé officiellement.

Le 19 janvier 2022, son avocat a déposé une requête auprès du parquet pénal spécial demandant la libération de Younis Abdelsalam au motif que sa détention est arbitraire. Un mois plus tard, sa famille a versé une caution aux services de sécurité et de renseignement pour sa libération, mais a été informée que son dossier allait être transféré au bureau du procureur.

Amnesty International a examiné un rapport médical qui mentionne le fait que Younis Abdelsalam est atteint de troubles mentaux nécessitant un suivi et des soins médicaux réguliers. Il a été privé de soins adéquats tout au long de sa détention. Selon son frère qui lui a rendu visite récemment, la santé mentale de Younis Abdelsalam s'est dégradée du fait de ses conditions de détention.

Nous engageons les autorités houthies de facto à libérer immédiatement Younis Abdelsalam, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction dûment reconnue par la loi, conformément aux normes internationales. Dans l'attente de sa libération, elles doivent veiller à ce qu'il soit protégé contre la torture et toute autre forme de mauvais traitement, à ce qu'il puisse consulter l'avocat de son choix et contacter sa famille régulièrement, et à ce qu'il bénéficie de soins médicaux adéquats.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Toutes les parties au conflit qui se déroule au Yémen, y compris les forces houthies, le gouvernement, la coalition dirigée par l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis ainsi que les forces yéménites soutenues par les Émirats, procèdent à des détentions arbitraires, des disparitions forcées, des tentatives de harcèlement, des actes de torture et autres mauvais traitements et des procès iniques.

Dans les zones sous leur contrôle, [les forces houthies ont arrêté et détenu arbitrairement](#) des détracteurs et des opposant·e·s, ainsi que des journalistes, des défenseur·e·s des droits humains et des membres de la communauté baha'i, dont beaucoup ont subi des procès iniques, [une détention au secret ou encore une disparition forcée](#). La majorité des personnes visées étaient des membres ou des sympathisant·e·s du parti politique *Al Islah*.

En mai 2021, Amnesty International a publié un rapport, intitulé [Released and Exiled: Torture, unfair trials and forcible exile of Yemenis under Huthi rule](#), fruit d'une enquête minutieuse sur ce qu'a vécu une minorité de non-combattants, dont des journalistes, des opposant·e·s politiques et des membres de la minorité religieuse baha'ie, libérés dans le cadre d'accords politiques en 2020, après avoir été détenus illégalement et torturés pendant des périodes allant jusqu'à sept ans. Une fois libérés, les Baha'is ont été contraints à l'exil, les Nations unies facilitant leur départ, tandis que huit prisonniers ont été bannis vers d'autres régions du pays.

Les conditions de vie dans les prisons et les centres de détention gérés par les Houthis, notamment la surpopulation massive dans les cellules, le manque d'accès aux soins, à une nourriture suffisante, à de l'eau propre et à des installations sanitaires ont concouru à la propagation du COVID-19, exposant ainsi les détenu·e·s à d'importants risques pour leur santé. Toutes les parties au conflit n'ont pas pris les mesures nécessaires pour protéger les détenu·e·s et ralentir la diffusion du virus dans les prisons et les centres de détention, par exemple en fournissant des masques et d'autres produits d'hygiène.

Le gouvernement yéménite reconnu par la communauté internationale a harcelé, menacé et détenu arbitrairement des défenseur·e·s des droits humains et d'autres militant·e·s. Dans le sud du pays, les forces yéménites soutenues par les Émirats arabes unis ont mené une [campagne de détentions arbitraires et de disparitions forcées](#). En mai 2018, Amnesty International a publié un rapport exposant de manière détaillée les cas de 51 hommes détenus dans un réseau de prisons secrètes par des forces émiriennes et yéménites opérant en dehors du contrôle du gouvernement yéménite, dont des personnes détenues entre mars 2016 et mai 2018.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : arabe et anglais

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 15 septembre 2022

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Younis Abdelsalam (il)